

Souveraineté La Solution inc.

Réponse au «collectif» de jeunes députés du Parti québécois

«Je n'abuse pas de mon droit de parole, mais j'y tiens»

14 juin 2011 Québec

«Il n'y a quant au droit de parole ni âgisme ni "jeunisme". Nous sommes tous des citoyens.»

«Il n'y a quant au droit de parole ni âgisme ni "jeunisme". Nous sommes tous des citoyens.»

Mesdames et Messieurs les Députés,

Dans Le Devoir du 11 juin, vous m'adressez une lettre collective intitulée «Monsieur Parizeau, faites-nous confiance». Avec tous les égards et une grande politesse, vous me priez de me taire... et de vous faire confiance.

Cette lettre m'a beaucoup étonné. Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'elle provient d'un groupe qui se dit «jeunes députés». C'est assez élastique comme concept. Certains d'entre vous ont dépassé la quarantaine ou sont sur le point de l'atteindre. À quarante ans, René Lévesque nationalisait les compagnies d'électricité et si, à cet âge, après avoir travaillé avec trois premiers ministres successifs, on m'avait défini comme le «jeune» président de l'exécutif national du Parti québécois, j'aurais mordu. Quarante ans, c'est la force de l'âge, disait-on alors.

Qu'importe! Avec la caution de vrais jeunes, vous abusez vraiment dans votre lettre des poncifs de la rectitude politique. Vous vous dites champions du changement. C'est très bien. Mais attention à l'enflure verbale: «Nous sommes souverainistes, car nous croyons qu'il faut plus de Québec dans le monde pour défendre la démocratie, les valeurs de paix, de solidarité, pour le développement durable et la protection de l'environnement et pour assurer, bien sûr, le rayonnement de notre culture.»

Je vous assure que vous n'attirerez pas l'attention de journalistes avec ce genre de fanfaronnade. Mais vous avez sûrement attiré leur attention par cette invitation feutrée à me tenir tranquille.

Proposition Crémazie

Vous intervenez dans ce qui est au coeur de la crise qui secoue le Parti québécois, c'est-à-dire la liberté de parole, le droit de parole.

L'histoire commence, je pense, par le dépôt en juin 2010 de ce que l'on appelle, dans la culture du Parti québécois, la proposition principale, c'est-à-dire un projet de programme devant être présenté au congrès des membres, convoqué pour avril 2011. L'article 1 traite traditionnellement de l'accession à la souveraineté

Cet article 1 est faible, dira ma «députée préférée», la députée de Crémazie. Elle ne sera pas la seule. Rapidement, cependant, on passera le mot que tout projet d'amendement à l'article 1 serait considéré par la direction du parti comme attentatoire à l'autorité de la chef. Néanmoins, la «Proposition Crémazie», composée de quatre éléments qui visaient à renforcer l'article 1, finit par